Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PARTHENAY-GÂTINE

SEANCE DU 25 AVRIL 2019 À 18H30

CCPG104-2019

Président : M. ARGENTON, Président ;

Didier GAILLARD, Véronique GILBERT, Nathalie BRESCIA, Guillaume MOTARD, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Jacques DIEUMEGARD, Didier VOY, Laurent ROUVREAU, Louis-Marie GUERINEAU - Vice-présidents ;

Hervé DE TALHOUET-ROY, Patrick DEVAUD, Béatrice LARGEAU – Conseillers délégués ;

Nicolas GAMACHE, Emmanuel ALLARD, Françoise BABIN, Françoise BELY, Patrice BERGEON, Gilles BERTIN, Mickaël CHARTIER, Guillaume CLEMENT, Jean-Paul DUFOUR, David FEUFEU, Jean-Marc GIRET, Jean-Claude GUERIN, Ludovic HERAULT, Lucien JOLIVOT, Nicole LAMBERT, Jean-François LHERMITTE, Daniel LONGEARD, Daniel MALVAUD, Dominique MARTIN, Jean-Yann MARTINEAU, Jean-Michel MENANT, Bernard MIMEAU, Thierry PARNAUDEAU, Thierry PASQUIER, Michel PELEGRIN, Jean PILLOT, Anne-Marie POINT, Magaly PROUST, Jean-Michel RENAULT, Danièle SOULARD, Catherine THIBAULT, Annie CHAUVET – Conseillers ;

Délégués suppléants :
Sylvie AUBINEAU suppléant de Philippe ALBERT
Christophe MAJOU suppléant de Michel ROY

Pouvoirs :
Claude DIEUMEGARD donne procuration à Nathalie BRESCIA
Christophe MORIN donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT
Hervé-Loïc BOUCHER donne procuration à Guillaume MOTARD
Laurence VERDON donne procuration à Béatrice LARGEAU
Jean-Paul GARNIER donne procuration à Françoise BELY
Emmanuelle TORRE donne procuration à Jacques DIEUMEGARD
Armelle YOU donne procuration à Xavier ARGENTON

Absences excusées : Serge BOUTET, Philippe CHARON, Nicolas GUILLEMINOT, Sybille MARY, Jean-Michel MORIN, Fridoline REAUD, Martine RINSANT, Ingrid VEILLON

Secrétaires de séance : Didier GAILLARD, Daniel MALVAUD

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE VIENNAY - ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-54, L.153-55 et L.300-6 relatifs à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article L.123-6 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 26 avril 2018 approuvant le lancement d'une procédure de déclaration de projet pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol valant mise en compatibilité du PLU de Viennay ;

Vu la délibération n°D16.06.13 du Conseil municipal de Viennay, en date du 16 juin 2016, prescrivant la réalisation du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n°D39.2011.24.11 du Conseil municipal de Viennay en date du 24 novembre 2011, approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n°D13.2017.24.03 du Conseil municipal de Viennay en date du 24 mars 2017, approuvant les modifications à apporter au Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'avis favorable du Maire de la commune de Viennay en date du 13 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement de l'espace, urbanisme, habitat en date du 9 avril 2019 ;

Considérant le caractère d'intérêt général du projet porté par la société Quadran ;

Considérant que ce projet doit faire l'objet de deux enquêtes publiques, la première relative au permis de construire et la seconde relative à l'intérêt général de l'opération et à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Viennay ;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre de l'instruction du permis de construire ;

Considérant qu'il apparaît opportun de lier les deux enquêtes publiques en ce qu'elle concerne le même projet ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'organisation d'une enquête publique unique pour ce projet,
- de désigner l'Etat comme autorité compétente pour l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique relative à ce dossier,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait & Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé tous les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME
P/Le PRESIDENT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE (DEUX SEVRES)

Pour le Président,
Un Vice-Président,

Françoise PRESTAT-BERTHELOT

Publiée le 30 avril 2019

Reçue en Préfecture de Niort le 30 avril 2019
079-200041333-20190425-CCPG104-2019-DE

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de POITIERS, 15 rue de Blossac, 86 000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État